

Programmes santé et sécurité

Manipulation du courrier suspect

Sur cette page

[Pourquoi dois-je porter attention au courrier reçu sur le lieu de travail?](#)

[À quoi peut ressembler un courrier suspect?](#)

[Quel courrier sera acceptable?](#)

[Que dois-je faire si je crois avoir décelé une bombe?](#)

[Que dois-je faire si je crois qu'il s'agit d'une substance chimique ou biologique nocive?](#)

[Dois-je m'inquiéter si j'ai déjà ouvert le colis?](#)

[Que se passera-t-il ensuite?](#)

Pourquoi dois-je porter attention au courrier reçu sur le lieu de travail?

Lorsqu'on parle de courrier suspect, il s'agit, dans la plupart des cas, du courrier pouvant contenir une bombe ou une substance chimique, biologique, radioactive ou nucléaire. Il est de bonne pratique de faire un examen initial du courrier reçu afin de déceler les éventuelles caractéristiques inhabituelles.

À quoi peut ressembler un courrier suspect?

Vous savez quel type de courrier et de colis vous recevez actuellement. Portez attention aux détails qui seraient hors de l'ordinaire. Un élément peut être suspect si **plusieurs** des caractéristiques suivantes sont réunies :

- L'affranchissement est excessif et il est effectué avec des timbres de faible valeur nominale.
- L'adresse de retour est omise, indéchiffrable ou à l'extérieur du pays.
- Le nom, le titre de poste ou l'adresse est erroné ou contient une faute. Ces inscriptions peuvent révéler une écriture déformée ou encore le nom et l'adresse peuvent être composés d'étiquettes maison ou de caractères découpés et collés.

- Il y a trop de pellicules d'emballage, de corde, de ruban ou d'un autre matériel de fixation.
- Vous pouvez palper des fils, une pellicule d'aluminium ou des matières pulvérulentes à l'intérieur ou faisant saillie hors de l'emballage.
- La lettre ou le colis semble trop lourd, il peut être de forme irrégulière avec des zones molles, ou des excroissances.
- La lettre ou le colis est sale, taché d'huile ou de graisse ou encore comporte une fuite.
- Il dégage une odeur étrange ou laisse entendre un bruit ou un son de ballonnement.
- Les timbres d'oblitération ou d'annulation peuvent indiquer une adresse différente de l'adresse de retour ou révéler que l'objet a été posté d'un pays étranger.
- Les lettres piégées peuvent sembler rigides, de forme inégale ou adressées tête en bas.
- Les colis contenant des bombes peuvent être adressés à des personnes précises ou à un titre de poste de l'organisation (p. ex. Président),
- Les lettres ou colis portent des mentions restrictives comme « Personnel », « Privé », « Doit être ouvert seulement par » ou encore « Fragile – Manipuler avec soins », « Ne pas passer aux rayons X » ou « Urgent – ne pas retarder ».

Adaptation de la page « Courrier et colis suspects – Que faire? » (2004) de l'Agence de la santé publique du Canada, de la page « Colis suspects » (2018) de la section Préparez-vous du gouvernement du Canada, ainsi que de la page « Lettres et colis suspects » (aucune date) de Postes Canada.

Quel courrier sera acceptable?

Il n'y a habituellement aucune raison de s'inquiéter en ce qui concerne :

- Le courrier et les colis que vous recevez de personnes que vous connaissez.
- Le courrier et les colis que vous recevez d'entreprises que vous connaissez.
- Les articles que vous avez commandés d'un magasin, tel que des livres, de la nourriture ou des vêtements.

Que dois-je faire si je crois avoir décelé une bombe?

Si vous croyez qu'une lettre ou un colis peut contenir une bombe, vous pouvez le refuser.

Si le colis suspect est déjà dans vos locaux :

- **NE PAS LE SECOUER NI L'OUVRIR.**

- Le conserver dans un endroit isolé.
 - Évacuer le secteur immédiatement.
 - Ne pas placer cet article dans l'eau ou dans un espace clos tel qu'un tiroir de bureau ou un classeur.
 - Suivre les procédures en place dans le lieu de travail ou demander l'aide des forces policières.
 - Attendre dans un endroit sécuritaire.
-

Que dois-je faire si je crois qu'il s'agit d'une substance chimique ou biologique nocive?

Si vous croyez qu'une lettre ou un colis puisse contenir une substance chimique ou biologique nocive, vous pouvez le refuser.

- Demeurer calme.
 - Ne pas secouer ni ouvrir la lettre ou le colis.
 - Isoler la zone où se trouve le colis.
 - Aviser le superviseur.
 - Couvrir la lettre ou le colis d'une pellicule de plastique ou d'un imperméable, ou, si vous ne pouvez en trouver, laisser le colis à l'endroit où il se trouve.
 - Évacuer la pièce et fermer toutes les portes et les fenêtres. S'il est possible que la substance soit en suspension dans l'air, éteindre la ventilation afin d'éviter que la substance se répande hors de cette zone.
 - Suivre les procédures en place dans le lieu de travail ou demander l'aide des forces policières.
 - Attendre dans un endroit sécuritaire (un autre lieu) jusqu'à l'arrivée des intervenants d'urgence.
-

Dois-je m'inquiéter si j'ai déjà ouvert le colis?

Le contenu d'une lettre ou d'un colis peut être une source d'inquiétude :

- Si vous apercevez des matières particulières ou un liquide.
 - S'il contient une lettre de menace.
 - S'il contient un objet que vous n'attendiez pas ou que vous ne pouvez identifier.
-

Si vous avez touché à une lettre ou un colis qui pourrait contenir une substance nocive ou que vos vêtements sont souillés par une substance nocive :

- Garder votre calme.
- Laisser la lettre ou le colis à l'endroit où il se trouve.
- Laver vos mains avec soin.
- Retirer tout vêtement sali par des matières particulaires ou un liquide et les sceller dans un sac de plastique.
- Évacuer la pièce et fermer la porte.
- Laver de nouveau vos mains ou prendre une douche avec de l'eau et du savon.
- Suivre les procédures en place dans le lieu de travail ou demander l'aide des forces policières.
- Attendre dans un endroit sécuritaire (un autre lieu) jusqu'à l'arrivée des intervenants d'urgence.

Que se passera-t-il ensuite?

Le service de police, d'autres travailleurs des équipes d'urgence et les responsables de la santé publique vous transmettront des conseils concernant la suite des choses.

Date de la première publication de la fiche d'information : 2012-06-19

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2023-06-28

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.